

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00206

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES -
VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2018**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180514-D20180020610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES - VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2018

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Le programme partenarial mutualisé résultant de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents, représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour ses adhérents.

Le programme partenarial d'activités se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation. C'est notamment le cas des observatoires de l'habitat, social des quartiers, des déplacements Sud Loire ;
- des missions d'accompagnement sur le champ des études urbaines et de la planification dans le cadre de la compétence de Saint-Etienne Métropole (une vingtaine de procédures PLU en cours d'élaboration) ;
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, annuelles ou pluriannuelles.

Sur ce dernier point, on peut notamment citer au titre du programme 2018 :

- assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques métropolitaines : habitat (élaboration du PLH3), environnement et développement durable (contrat vert et bleu)... ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de 3ème ligne de tramway ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- analyse immobilière et foncière dans le cadre du Schéma d'Accueil Economique ;
- appui au conseil de développement ;
- appui au conseil en mobilité/PDE (pré-diagnostic et animation) ;
- étude sur les gisements fonciers économiques et habitat...

Le budget validé par le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme s'élève pour 2018 à 3 097 662 €. Le montant du programme partenarial est valorisé à 3 093 662 €.

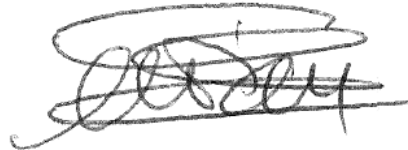
La part de la Métropole au programme partenarial d'activités est de 1 115 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le programme partenarial d'activités à hauteur de 1 115 000 € pour l'année 2018 ;**
- **autorise le versement de la somme correspondante à EPURES,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice 2018 :**
 - **en investissement au chapitre 20 - article 202 du budget PROSPECTIVE pour 340 000 €,**
 - **en fonctionnement au chapitre 65 – article 6574 du budget PROSPECTIVE pour 775 000.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU